

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2011

L'an deux mille onze, le trente et un mars à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

MM. ALISSE, CHEVY, JOST, MOREL, Adjoints au Maire,
Mmes BERGANTZ, BINDER, BUCHER, DAVID, FEUVRIER, RIBAUT,
MM. DA SILVA, MAGNE, MUESSER, VANDEWALLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M. LEGAY représenté par Madame BUCHER

Etaient absents :

Mme DORMOIS, M. GUILLAUT,

Secrétaire : Mme BINDER

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Aménagement de la rigole d'Yvette : demande de subvention au Parc naturel régional
- Analyse du chauffage de l'école des Sources et du centre polyvalent : demande de subvention au Parc naturel régional
- Aménagement de la sente de la Donjerie : demande de transfert de la subvention du PNR affectée à l'aménagement des chemins ruraux CR 22 et CR 25 reliant le vallon du Pommeret à Notre-Dame de La Roche
- Avenant au contrat signé avec le PACT Yvelines relatif à l'amélioration de l'habitat
- SAFER : convention de surveillance et d'intervention foncière
- Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune
- Enfouissement des réseaux d'éclairage public Route des Charmes : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) – programmation 2011
- Signature du marché de travaux relatif à l'enfouissement des réseaux Route des Charmes
- Signature de la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom Route des Charmes
- Avis sur le projet d'intercommunalité
- Approbation des comptes de gestion 2010 : commune et assainissement
- Approbation des comptes administratifs 2010 : commune et assainissement
- Affectation des résultats : commune et assainissement
- Subventions communales 2011
- Subvention du budget communal au budget assainissement
- Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2011
- Vote des budgets primitifs 2011 : commune et assainissement
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BINDER est désignée secrétaire de séance.

Madame GRIGNON précise que les points relatifs aux votes des comptes et budgets sont reportés à la prochaine séance du Conseil municipal fixée au 26 avril 2011. Suite à la réforme de la fiscalité locale les nouveaux éléments de financement des collectivités territoriales n'ont été transmis par les services fiscaux que le 29 mars via la notification de l'état 1259 (montant des bases fiscales, montant de la garantie de ressources, informations relatives aux produits prévisionnels de la CFE, d'IFER et de CVAE). En raison de cette communication tardive, la date limite de vote des budgets pour cette année a été repoussée au 30 avril 2011.

2011-3 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RIGOLE D'YVETTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune a réalisé en juillet 2010 des travaux de sécurisation de la rigole des fonds d'Yvette située sur la partie ouest de l'aire d'évolution sportive en face de l'école des Sources. Il s'agissait de sécuriser le site en réalisant le désencombrement de la rigole et de restaurer l'intérêt écologique et pédagogique par la création d'une mare peu profonde en pente très douce.

Aujourd'hui, les vases extraites de la rigole et déposées sur une rive sont prêtes à être travaillées dans le cadre de l'aménagement du site.

Cet aménagement, réalisé avec le soutien technique et financier du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse répondrait au triple enjeu de sécurité, d'écologie et de pédagogie. Il s'agirait de créer une prairie à base de graminées aux racines facilitant la fixation du talus de berge, d'implanter deux bordures en bois mort tressé pour signaler la rigole et d'émonder des saules en taille têtard pour accentuer une ambiance de zone humide et créer à long terme des cavités propices à la faune sauvage.

L'opération dont le coût est estimé à 6 000 euros HT peut bénéficier d'une subvention du Parc naturel régional à hauteur de 70 %.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation des travaux pour l'aménagement de la rigole d'Yvette qui s'élève à 6 000 euros HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux d'aménagement de la rigole d'Yvette qui s'élève à 6 000 euros HT,

DECIDE de solliciter du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention au taux maximum pour les travaux d'aménagement de la rigole d'Yvette,

DIT que la part non subventionnée sera à la charge de la commune,

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget 2011.

ANALYSE DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE DES SOURCES ET DU CENTRE POLYVALENT : DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL

Madame le Maire précise que l'entreprise COSTIC a été sollicitée pour une mission d'analyse du chauffage de l'école et du centre polyvalent. Les devis transmis par l'entreprise doivent être analysés et clarifiés par le Parc naturel régional qui subventionne cette prestation à hauteur de 70 %.

Madame GRIGNON précise qu'elle a informé le Parc qu'il serait souhaitable que la prestation de l'entreprise soit la plus complète possible et comprenne notamment un chiffrage des actions à mettre en œuvre.

2011-4- AMENAGEMENT DE LA SENTE DE LA DONJERIE : DEMANDE DE TRANSFERT DE LA SUBVENTION DU PARC NATUREL REGIONAL AFFECTEE A L'AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX CR 22 ET CR 25

Madame GRIGNON rappelle que par délibération du 21 janvier 2010 le Conseil Municipal a sollicité du Parc naturel régional une subvention pour les travaux d'aménagement du chemin allant du Pommeret à Notre Dame de la Roche (chemins ruraux n°22 et n°25). Le PNR nous a attribué une subvention de 80 %, soit 15 368 euros pour un coût des travaux estimé à 19 210 euros HT.

Il est proposé de demander au PNR le transfert de cette subvention pour des travaux à réaliser sur la sente de la Donjerie.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse le transfert de la subvention attribuée pour l'aménagement des chemins ruraux CR 22 et CR 25 pour les travaux d'aménagement de la sente de la Donjerie,

DIT que la part non subventionnée sera à la charge de la commune,

DIT que le montant de la dépense sera prévu au budget primitif 2010.

2011-5- AVENANT AU CONTRAT SIGNE AVEC LE PACT YVELINES RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Madame le Maire rappelle que la commune a conclu le 12 décembre 2006 un contrat relatif à l'amélioration de l'habitat avec le PACT ARIM des Yvelines, devenu PACT Yvelines suite à une modification des statuts en 2008. Celui-ci prévoit une participation aux frais engagés par le PACT Yvelines pour réaliser les missions d'information, d'assistance administrative, financière et technique auprès des habitants. Pour ne pas fragiliser l'équilibre financier du PACT Yvelines, le Conseil d'administration a décidé de remettre progressivement à niveau le montant des frais de dossiers facturés aux communes, qui n'avait pas évolué depuis 1999.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat du 12 décembre 2006 relatif à l'amélioration de l'habitat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat du 12 décembre 2006 relatif à l'amélioration de l'habitat,

AUTORISE le maire à signer ledit avenant avec le PACT Yvelines.

SAFER : CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE

Madame le Maire rappelle que la commune a conclu une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Ile de France (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile de France).

La SAFER a modifié son dispositif de surveillance au cours de l'année 2010 qui prend aujourd'hui la forme d'un portail cartographique avec accès internet. Cette évolution est intégrée dans une nouvelle version de convention qui fait l'objet d'une nouvelle tarification sous la forme forfaitaire. La SAFER nous précise que celle-ci a été mise en place sur la base du forfait anciennement utilisé et d'une moyenne annuelle de la transmission des déclarations d'intention d'aliéner.

Jusqu'alors, le coût du dispositif était pris en charge par la commune sur une base forfaitaire annuelle de 620 euros HT à laquelle s'ajoutait une somme de 20 euros HT par DIA transmise.

Dans le cadre de la nouvelle convention transmise par la SAFER le coût du dispositif serait pris en charge par la commune sur une base forfaitaire annuelle de 800 euros HT.

Il s'agit pour la commune d'une forte augmentation, ne correspondant pas à la moyenne pratiquée jusqu'alors, et Madame GRIGNON contactera la SAFER pour clarifier les choses.

2011-6- CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE AU SEIN DE LA COMMUNE

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir une mission d'archivage. Le CIG propose la mise à disposition d'un agent pour cette mission. La collectivité participe aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion soit pour 2011 34,50 euros par heure de travail. La durée de la maintenance 2011 a été estimée à deux semaines pour un coût estimé d'environ 2 691 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune,

Considérant qu'il convient d'organiser une mission d'archivage au sein de la commune,

Considérant que le Centre de Gestion propose la mise à disposition d'un agent pour cette mission,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget.

2011-7- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) 2011 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DES CHARMES

Le maire présente le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public route des Charmes dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 54 530,26 euros HT soit 65 218,19 euros TTC. Ces travaux entrent dans l'une des catégories éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avant projet des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public Route des Charmes qui s'élève à 54 530,26 € HT soit 65 218,19 euros TTC,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public Route des Charmes,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2011 – circulaire préfectorale n° 112 du 7 février 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 100 000 euros pour la catégorie Eclairage Public, incluant les travaux d'enfouissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public Route des Charmes pour un montant de 54 530,26 euros HT soit 65 218,19 euros TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2011,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 16 359 euros de subvention au titre de la D.E.T.R. (30 % de 54 530,26 €)
- Autofinancement sur le budget communal de la part non subventionnée, soit 48 859,19 euros dont 10 687,93 euros de TVA,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2011, article 2315 section d'investissement,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2011-8- SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DES CHARMES

Madame le Maire précise qu'une mise en concurrence a été organisée pour les travaux d'enfouissement des réseaux Route des Charmes. Trois offres ont été reçues lesquelles ont été analysées en fonction des critères et de leur pondération définis dans le règlement de consultation : prix des prestations (60 %) et valeur technique des prestations (40 %).

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à concurrence,

Vu les candidatures et les offres,

Vu l'analyse des offres,

Vu les pièces du marché,

Considérant que l'offre de l'entreprise ETDE a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères et de leur pondération définis dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le marché relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux Route de maison Blanche avec l'entreprise ETDE, ayant son siège social 19 rue Stephenson 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex, pour un montant de 177 635,07 euros HT, soit 212 451,54 euros TTC,

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2011.

2011-9- SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE FRANCE TELECOM ROUTE DES CHARMES

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Route des Charmes, il est nécessaire de conclure une convention avec France Télécom pour la dissimulation des réseaux aériens de communications électroniques.

Le Conseil municipal,
Vu l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom,
Considérant que la convention proposée a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre de l'enfouissement des réseaux aériens de communication électroniques de France Télécom Route des Charmes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention,
AUTORISE le maire à signer ladite convention avec France Télécom.

Madame GRIGNON précise que les travaux, d'une durée de 3 mois environ, devraient commencer début mai.

2011-10- AVIS SUR LE PROJET D'INTERCOMMUNALITE

Comme suite aux dispositions de la loi portant réforme des collectivités territoriales et l'obligation faite aux communes d'intégrer un EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1^{er} juin 2013,

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI),

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'intégrer un périmètre dont le projet, le régime fiscal et le mode de représentation des communes offrent :

- les meilleures perspectives quant à l'adéquation du projet de territoire avec les principes de développement de notre village et la priorité donnée à la préservation et la valorisation de notre cadre de vie ;
- le plus d'intérêt pour les lévissiens en terme de qualité d'accès aux services en place et nouvellement créés par l'intercommunalité dans le cadre des transferts de compétences ;
- le plus de garanties quant à la préservation des ressources fiscales communales et la maîtrise des impôts locaux ;
- le plus de garanties quant à la capacité de la commune à faire valoir ses intérêts via un mode de représentation acceptable.

En conséquence DECIDE d'intégrer :

- La communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline sous condition d'une fusion avec la communauté de communes des Etangs

OU

- La future communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse sous condition d'un régime fiscal dit de fiscalité professionnelle unique. Ce territoire aura vocation à rejoindre à moyen terme soit la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, soit une intercommunalité Sud Yvelines présentant des perspectives de développement dynamiques.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 avril 2011.

Stéphane JOST précise que l'opération « nettoyage de printemps » organisée en partenariat avec le PNR le 19 mars a permis de récupérer un demi m3 de déchets dans la nature (pièces détachées de voitures, grillage, déchets de tous ordres...).

Monsieur ALISSE informe les membres du Conseil Municipal qu'un exercice cadre de déclenchement du PPI sera organisé la semaine prochaine.

Madame le Maire précise la procédure et le calendrier retenus pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre du contrat rural. Le Conseil Municipal se réunira le 20 mai prochain pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Affiché le 4 avril 2011